

Alger Dynamic Opportunities Fund

Un Compartiment d' Alger SICAV

La Société de gestion d'Alger SICAV est La Francaise Asset Management

Catégorie A EU (LU1232088200)

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Objectifs et politique d'investissement

Alger SICAV - Alger Dynamic Opportunities Fund (le « Fonds ») recherche une appréciation du capital sur le long terme.

Le Fonds investit dans des titres de capital, tels que des actions ordinaires ou privilégiées, qui sont cotés sur des bourses de valeurs américaines ou étrangères ou sur des marchés de gré à gré.

Outre l'achat de titres (c.-à-d., la prise de positions longues), le conseiller en investissement identifiera les titres qui selon lui généreront une contre-performance sur une base absolue ou relative, et constituera des positions courtes sur des actions cotées sur des Marchés réglementés et sur des indices actions. L'exposition courte aux actions est effectuée par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés (« IFD »). En règle générale, le Fonds détiendra également une position importante en trésorerie et en équivalents de trésorerie. Le Fonds ne poursuivra cependant pas une stratégie neutre au marché et aura généralement une position nette longue. Le Fonds peut aussi viser à gérer la volatilité du portefeuille, d'une exposition particulière du portefeuille (p. ex., à un secteur ou une industrie) ou de titres individuels par l'intermédiaire d'IFD. Le Fonds peut investir une partie de ses actifs dans des titres émis par des entreprises à faible capitalisation boursière. Le Fonds peut également investir à concurrence de 10 % de ses actifs nets dans des titres de capital qui ne sont pas cotés sur un marché boursier.

Le Fonds a recours à des swaps sur rendement total (total return swaps, ou « TRS ») et autres IFD (dont des Dérivés de gré à gré) dotés de caractéristiques similaires, sur valeurs individuelles. Les TRS sont utilisés dans le cadre des prises de positions longues ou courtes sur des titres de capital spécifiques.

Les contreparties éligibles pour les TRS seront des Contreparties éligibles spécialisées dans ces types d'opérations. Les relations avec ces Contreparties éligibles sont réglementées par les Contrats-cadres ISDA (« International Swaps and Derivatives Association »).

Le défaut d'une Contrepatrie éligible sur un TRS peut affecter les revenus de l'investisseur à concurrence de la valeur de marché des positions non réglées et/ou du Collatéral éligible déposé.

Les Contreparties éligibles des TRS n'ont aucun pouvoir de contrôle sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du Fonds ou des sous-jacents des TRS.

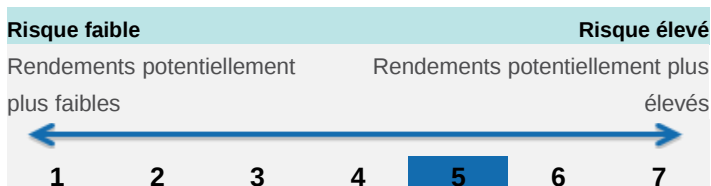
L'indice de référence du Fonds est le S&P 500 Index (l'« Indice de référence »). L'Indice de référence est un indice non géré généralement représentatif du marché boursier américain sans considération de la taille des sociétés. Le Fonds est activement géré, ce qui signifie qu'il n'entend pas répliquer l'Indice de référence, mais essaie de dépasser sa performance. Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte par l'Indice de référence. L'Indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison.

Le Fonds peut également investir dans des IFD pour des besoins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Les Actionnaires peuvent racheter leurs parts en adressant une demande de rachat écrite à l'Agent de tenue des registres et des transferts. Les demandes de rachat doivent être réceptionnées en bonne et due forme par l'Agent de tenue des registres et des transferts avant 17 h (heure du Luxembourg) le Jour ouvrable précédant la Date de valorisation à laquelle les parts doivent être rachetées. Le droit de rachat peut être suspendu dans certaines circonstances extraordinaires. Actuellement, le Conseil d'administration n'envisage pas de verser des dividendes en espèces sur les résultats nets. En principe, tous les revenus sur investissements nets et les plus-values nettes réalisées et non réalisées seront accumulés et augmenteront la Valeur d'actif net par part. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Dividendes et Distributions » du Prospectus pour toute information complémentaire.

Recommandation : Il est possible que ce Fonds ne convienne pas à des investisseurs ayant l'intention de retirer leurs fonds dans un délai inférieur à cinq ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur est basé sur des données historiques et pourrait ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque et de rendement futur du Fonds. La catégorie de risque présentée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La Catégorie A EU du Fonds a été classifiée dans la catégorie 5 en raison de la fluctuation modérément élevée de sa Valeur d'actif net. L'opportunité de réaliser des bénéfices modérés est corrélée à un risque de pertes mesurées.

Lors de la catégorisation d'un fonds, il est possible que la méthodologie utilisée ne couvre pas l'ensemble des risques importants. Une description détaillée des risques peut être retrouvée dans le Prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'incidence sur la catégorisation du Fonds, mais peuvent avoir une influence sur le profil de risque global du Fonds :

Risques liés aux investissements dans des sociétés toutes capitalisations confondues : Investir dans des sociétés toutes capitalisations confondues comporte le risque que les émetteurs moins importants et plus récents dans lesquels le Fonds investit aient des gammes de produits ou des ressources financières limitées ou aient une gestion peu approfondie.

Risques liés aux investissements dans des valeurs de croissance : Les cours des valeurs de croissance sont en principe supérieurs aux bénéfices de leurs entreprises. Les valeurs de croissance peuvent être plus sensibles aux marchés, aux développements économiques et politiques que d'autres valeurs, ce qui rend leurs cours plus volatils.

Risques liés à l'utilisation de produits dérivés : Le Fonds peut investir dans, ou souscrire à, des produits dérivés pour différentes raisons, y compris pour des raisons de couverture contre certains risques de marché, pour fournir un substitut à l'achat ou la vente de titres particuliers ou pour augmenter les revenus potentiels. Un investissement négligeable dans des produits dérivés peut avoir une incidence importante sur la performance du Fonds.

Frais

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00 %
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	2,07 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

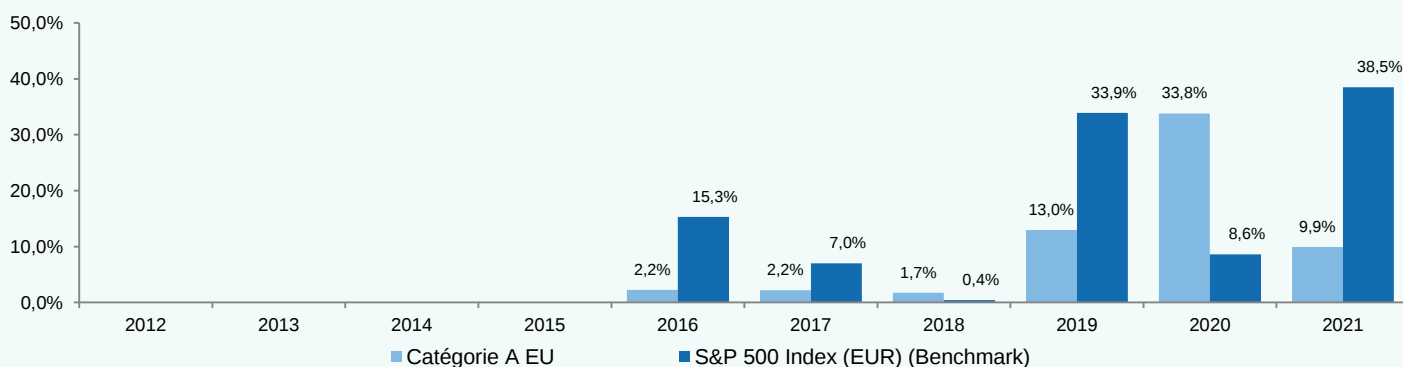
Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent aux montants maximums. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. Pour toutes informations complémentaires relatives aux frais, veuillez vous reporter à la section « Charges et Frais du Fonds » du Prospectus ou consulter votre Intermédiaire financier.

Un actionnaire peut procéder à quatre échanges par an sans encourir de frais d'échange, de frais de souscription initiale ou de frais de sortie. Par la suite, le Fonds pourra facturer une commission d'échange pouvant s'élever jusqu'à un pour cent, par échange, de la valeur des parts à échanger. Cependant, certains Intermédiaires financiers peuvent facturer aux actionnaires de la Catégorie A EU une commission d'échange d'un demi pour cent de la valeur des actions de Catégorie A EU échangées. Cette commission est imputée à l'actionnaire qui effectue l'échange et payée à l'Intermédiaire financier.

Le montant des frais courants est calculé sur la base des charges des douze mois clôturés le 31 décembre 2021. Ces coûts peuvent varier d'année en année. Les coûts de transaction du portefeuille y sont exclus. Pour toutes informations complémentaires sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Charges et Frais du Fonds » du Prospectus disponible sur www.alger.com.

Performance passée



Les performances passées du Fonds ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Le tableau ne reflète pas l'incidence des commissions de distribution susceptibles d'être prélevées. Les performances passées de la Catégorie ont été calculées en euros. Alger SICAV - Alger Dynamic Opportunities Fund a été lancée le

11 août 2014. La Catégorie A EU a été lancée le 8 juin 2015.

Informations pratiques

Le dépositaire d'Alger SICAV est State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch

Alger SICAV - Alger Dynamic Opportunities Fund est un compartiment d'Alger SICAV. Ce document d'informations clés pour l'investisseur est une description d'Alger SICAV - Alger Dynamic Opportunities Fund. Le Prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour tous les compartiments d'Alger SICAV. Les actifs et passifs de chaque compartiment d'Alger SICAV sont séparés de droit, signifiant que l'investisseur est seulement affecté par les bénéfices et pertes d'Alger Dynamic Opportunities Fund.

Le Prospectus, les rapports annuels et semestriels et toutes autres informations relatives au Fonds peuvent être obtenus sans frais auprès d'Alger SICAV. Le prospectus est disponible en anglais, en français et en allemand. Les rapports annuels et semestriels sont disponibles en anglais, espagnol, français et allemand. Les prix d'émission et de rachat seront publiés sur www.alger.com. Pour plus d'informations et plus de détails sur les risques applicables au Fonds, notamment ceux liés à la durabilité, veuillez consulter le Prospectus correspondant.

Le régime fiscal applicable à Alger SICAV au Luxembourg peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle des investisseurs. Veuillez consulter un conseiller fiscal quant aux incidences de ce Fonds sur votre situation.

La responsabilité d'Alger SICAV ne peut être engagée que sur la seule base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus d'Alger SICAV.

Alger SICAV est autorisée au Grand-duché du Luxembourg et est réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, incluant, entre autres, un descriptif des modes de calcul des rémunérations et avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/corporate/PolitiqueRemunerationLFAM_EN.pdf. Un exemplaire papier est gracieusement mis à disposition sur demande au siège social de la Société de gestion.

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes au 10 février 2022.